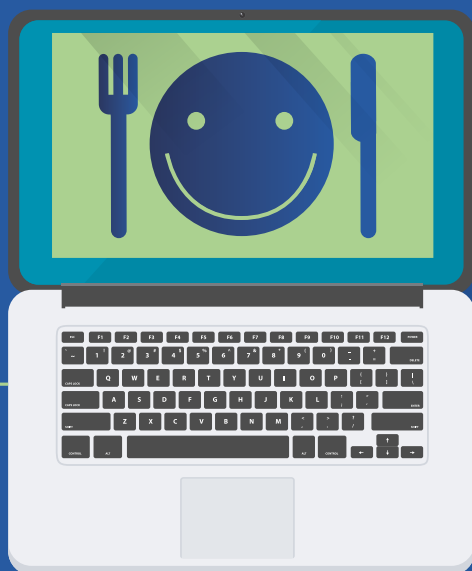


RESTAURATION SCOLAIRE

RÉSERVATION
EN LIGNE
DES REPAS



→ espacefamille.strasbourg.eu

Une seule
plateforme

pour réserver
toute
l'année...

...ou semaine
par semaine!

→ Pour toutes questions, contactez le numéro vert
0 800 43 60 60 (appel gratuit)

VOUS AVEZ INSCRIT VOTRE ENFANT À LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE PROCHAINE
LA RÉSERVATION DES REPAS EN LIGNE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS AFIN D'AMÉLIORER
L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

ÉTAPES À NE PAS MANQUER

- ↔ **CONNEXION** à votre espace famille :
espacefamille.strasbourg.eu pour réserver les repas de votre enfant.
Voir page 3.
- ↔ **MERCREDI** :
dernier jour pour ajouter ou supprimer des **RÉSERVATIONS DE REPAS**
pour la semaine suivante. Voir pages 4 et 5.
- ↔ **FACTURE** mensuelle à payer (adressée 1 mois après les présences
à la cantine). Voir pages 6 et 7.

Besoin d'aide ?

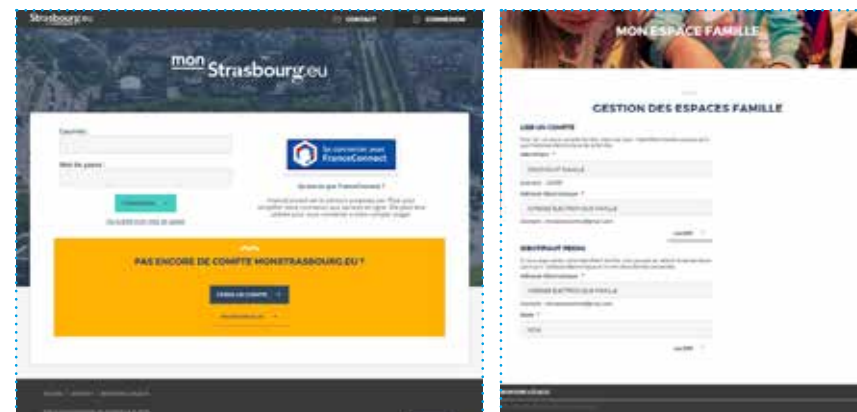
- ↔ Rendez-vous à l'accueil du centre administratif ou en mairie
de quartier.
- ↔ Appelez le numéro vert **0 800 43 60 60**
(service & appel gratuits d'un poste fixe ou mobile)

CONNEXION À VOTRE ESPACE FAMILLE

- ↔ **SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT EN LIGNE UNE INSCRIPTION SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE, ET/OU UNE RÉSERVATION DE REPAS DE CANTINE** : vous disposez déjà d'un compte sur monstrasbourg.eu
- ↔ **SI VOUS RÉSERVEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS DES REPAS À LA CANTINE**
 - 1 Rendez-vous sur espacefamille.strasbourg.eu
 - 2 Sur la page de connexion de monstrasbourg.eu, **créez un compte**
 - 3 Ensuite, **liez votre (vos) compte(s) famille à l'espace famille** :
 - Utilisez l'identifiant famille (code famille) et l'adresse électronique famille (courriel famille) qui figurent sur l'attestation d'inscription à la cantine scolaire de votre enfant
 - Saisissez-les sur la page « Gestion des espaces famille » dans le bloc « Lier un compte »
 - Cliquez sur « Valider ».

Si vous n'avez pas encore l'attestation d'inscription à la cantine, veuillez contacter le service des inscriptions et de la scolarité au 03 68 98 51 38.

Bon à savoir : cette étape de liaison n'est à faire qu'une seule fois, lors de la première connexion. Pour les familles qui ont déjà réservé des repas sur l'espace famille, cette étape de liaison n'est pas à refaire.



RÉSERVATION DES REPAS

RENDEZ-VOUS SUR ESPACEFAMILLE.STRASBOURG.EU
PUIS CONNECTEZ-VOUS AVEC VOTRE COMPTE MONSTRASBOURG.EU

Pour réserver, deux possibilités s'offrent à vous :

- ❶ **Par période** : vous pouvez choisir **une période** (année scolaire, trimestre, mois...) en cochant les jours de semaine où votre enfant mangera (Exemple : tous les lundis et jeudis de l'année scolaire)
- ❷ **Et/ou à partir du calendrier** : vous pouvez choisir **les dates** auxquelles votre enfant mangera **en cochant au plus tard le mercredi pour les repas de la semaine suivante**.

Une fois que vous avez effectué vos réservations, pensez à consulter la synthèse.

Vous pouvez consulter les menus proposés sur espacefamille.strasbourg.eu

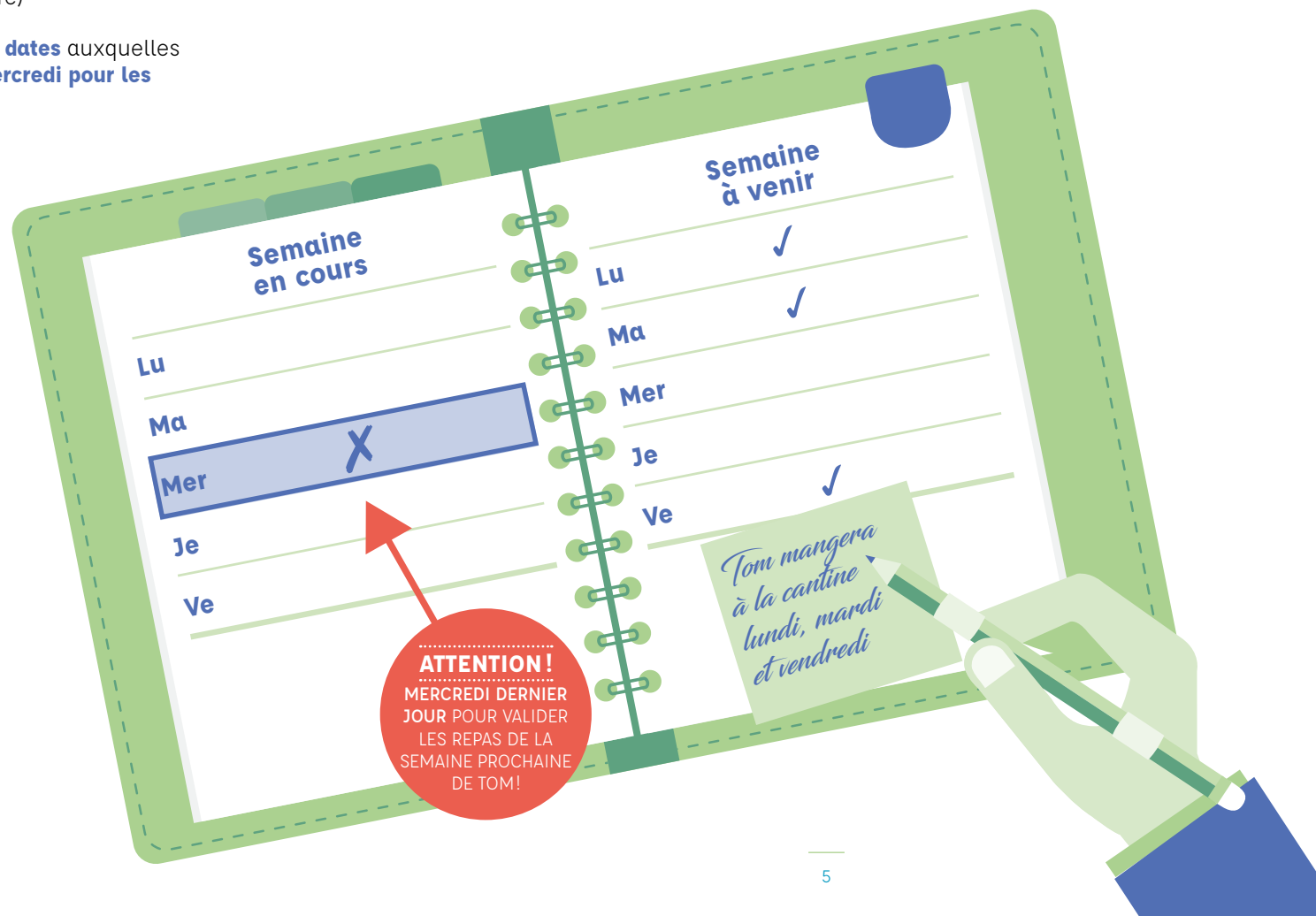
DANS TOUS LES CAS (❶ et ❷),

vous avez **jusqu'au MERCREDI au plus tard** pour ajouter ou supprimer des réservations de repas **pour la semaine suivante**. Les réservations ne peuvent plus être modifiées dès que les cases sont grisées.

Tout repas réservé devra être payé.

Il est donc important que vous pensiez à décocher les repas si vous savez que votre enfant sera absent (repas pris ailleurs qu'à la cantine, sortie scolaire, classe verte...).

Contact pour la cantine scolaire : PeriscolaireEtEducatif@strasbourg.eu



FACTURATION ET PAIEMENT DES REPAS

Les factures sont établies en fonction de votre quotient familial. Elles sont adressées par courrier au domicile du destinataire des factures le mois suivant.

Exemple : la facture des repas de septembre sera envoyée fin octobre.

La maladie de l'enfant :

↔ Chaque fois que votre enfant est malade, vous avez un mois pour faire une demande de déduction avec un certificat médical **exclusivement par courrier postal** à Ville et Eurométropole de Strasbourg, Direction de l'enfance et de l'éducation, Cellule Régie Facturation, 1 Parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex.

↔ Attention, toutefois, **les repas des 3 premiers jours d'absence de votre enfant ne seront pas déduits** (délai de carence).

↔ **La déduction vous sera accordée du 4^e au 10^e jour d'absence justifiée par un certificat médical.** Au-delà de cette durée, vous aurez eu la possibilité de modifier votre réservation par internet.

↔ **Tarifs des repas :** veuillez consulter la page « Les tarifs de la cantine scolaire » sur strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

↔ **Contact pour la facturation :** facturation.education@strasbourg.eu

**ATTENTION !
SI VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ
AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDENT**



Les pénalités :

À défaut de réservation, y compris pour les PAI, vous vous exposez à des pénalités :

↔ **pas de pénalité pour les 10 premières présences sans réservation** durant l'année scolaire. Elles vous seront facturées au tarif normal selon votre quotient familial.

↔ **à partir de la 11^e présence sans réservation** durant l'année scolaire, **doublément du tarif** selon votre quotient familial.

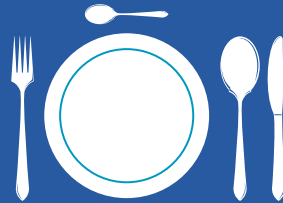
↔ **Sans réservation de votre part, le repas de votre enfant ne sera pas commandé.**

- 1 Il vous sera demandé de venir chercher votre enfant.
- 2 Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant, il lui sera donné, en fonction des quantités disponibles :
 - un repas d'un enfant absent compatible avec la catégorie d'inscription de votre enfant
 - ou un repas végétarien (car compatible avec toutes les catégories d'inscription)
 - ou un repas incomplet.

LA RESTAURATION SCOLAIRE EN QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

113

écoles



17 000

enfants inscrits

61

sites de restauration



4

catégories
de repas
par jour :
standard,
standard
sans porc,
halal et
végétarien

11 000

repas servis
par jour